

Un dispositif financier de prêt et de subvention pour aider les PME-PMI à développer l'emploi

Les aides disponibles

- ❖ **Un fonds de prêt à taux bonifié de 1 200 000 €**, en partenariat avec la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, **visant en priorité à financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) des entreprises.**

- Jusqu'à 15 000 € de prêt par emploi créé
- A taux zéro*
- Sans affectation
- Sans caution personnelle
- Prêt sur une durée de 5 ans, avec différé possible de 6 mois
- Plafond de 150 000€ par projet



*0,25% en cas de financement d'un projet d'innovation avec prise de garantie Innov&Plus

- ❖ **Un fonds de subvention à la création d'emploi de 375 000 €**

- Jusqu'à 4 000 € par emploi créé
- Plafond de 40 000€ par projet

Le périmètre d'intervention



L'arrondissement de la Tour du Pin :

- Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère (CAPI)
- Communauté de Communes les Balcons du Dauphiné
- Communauté de Communes les Vals du Dauphiné
- Communauté de Communes de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (Lysed)

Les critères d'éligibilité

Les projets sont soumis aux critères d'éligibilité suivants :

- Géographique** : PME implantées ou en cours d'implantation sur l'arrondissement de la Tour du Pin
- Activité** : entreprises relevant du secteur industriel ou des des services liés à l'industrie
- Nature du projet** : projets de développement générateur d'au moins 3 créations nettes d'emplois en CDI dans les 2 ans

Les objectifs du dispositif

LafargeHolcim s'engage aux côtés des acteurs économiques du département de l'Isère : il propose un **dispositif de revitalisation** visant à soutenir la création de **151 emplois pérennes** d'ici octobre 2019.

Comment se déroule l'accompagnement ?

- Un consultant Alixio Revitalia vous accompagne tout au long du processus :
 - Première prise de contact
 - Analyse et formalisation de votre projet
 - Interface avec les différents acteurs du dispositif
 - Suivi des financements et des créations d'emplois
- Les projets éligibles seront présentés en Comité d'Engagement de la Convention de Revitalisation LafargeHolcim, qui statuera sur l'octroi, les modalités et le montant des aides attribuées.

Qui contacter ?

Manon SALAÜN
06 19 91 84 62
manon.salaun@alixio.fr

Romain FOUQUET
01 80 06 97 89
Romain.fouquet@alixio.fr